

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/25 DU 30 SEPTEMBRE 2008 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON DE DEVELOPPEMENT
N°H 406-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT
ADDITIONNEL EN FAVEUR DU PROJET DE REHABILITATION AGRICOLE
ET DE GESTION DURABLE DES TERRES (PRASAB), SIGNE
A BUJUMBURA LE 16 JUILLET 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'accord de Don de Développement n° H 406-BI entre la République du Burundi et
l'Association Internationale de Développement relatif au Financement Additionnel du
Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres (PRASAB), signé à
Bujumbura le 16 juillet 2008 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Don de Développement n° H
406-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de
Développement relatif au Financement Additionnel du Projet de
Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres (PRASAB), signé à
Bujumbura le 16 juillet 2008.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

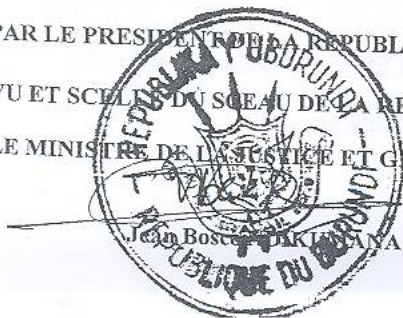
Fait à Bujumbura, le 30 septembre 2008,

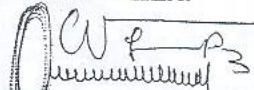
Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU ET SCILLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,




30.9.2008

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE
L'ACCORD DE DON DE DEVELOPPEMENT N° H 406-BI ENTRE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL EN
FAVEUR DU PROJET DE REHABILITATION AGRICOLE ET DE GESTION
DURABLE DES TERRES (PRASAB), SIGNE A BUJUMBURA
LE 16 JUILLET 2008.

NOUS, PIERRE NKURUNZIZA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

Ayant vu et examiné l'Accord de Don de Développement n° H 406-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, relatif au Financement Additionnel en faveur du Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres (PRASAB), signé à Bujumbura le 16 juillet 2008 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 30 septembre 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU ET SCÉLÉ DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,



Handwritten signature and date:
30.9.2008